



صندوق الضمان المركزي
+٠١١٤٢٤+ +٠١٠٤٤٠٠٠+ | +١١٠٣+
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE



Communiqué de presse

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) et Bpifrance s'associent pour favoriser le développement des start-up marocaines

Rabat, 17 novembre 2017 - La Caisse Centrale de Garantie et Bpifrance ont signé un accord pour favoriser le financement des startups et porteurs de projets innovants marocains. Cet accord a été signé, le 15 novembre à Rabat, à l'occasion de la 13ème rencontre entre les gouvernements marocains et français, en présence de M. Mohamed BOUSSAID, Ministre marocain de l'Economie et des Finances et de M. Benjamin GRIVEAUX, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre français de l'Economie et des Finances.

Ce protocole d'accord vise à renforcer le partenariat entre les deux institutions. Il prévoit notamment des échanges de bonnes pratiques entre les deux parties pour créer ou développer des dispositifs de soutien aux PME innovantes en création ou en développement.

Il est également question d'œuvrer pour créer un environnement favorable à l'accès au financement afin de faciliter les relations économiques, les échanges technologiques et les collaborations et/ou coréalizations entre entreprises françaises et marocaines.

Ce partenariat englobe par ailleurs, une coopération soutenue entre les deux institutions dans le domaine du financement de l'innovation, activité importante pour la CCG notamment via le lancement des principales composantes du «Fonds Innov Invest » dédié au financement des startups et des porteurs de projets innovants.

Contacts presse :

- Caisse Centrale de Garantie
- Djamila Laaroussi
- Tél. : 05 37 71 68 68
- D.laaroussi@ccg.ma

- Bpifrance
- Nathalie Police
- Tél. : 01 41 79 95 26
- nathalie.police@bpifrance.fr

A propos de la Caisse Centrale de Garantie

La Caisse Centrale de Garantie (CCG), créée en 1949, est un établissement financier public chargé d'une mission d'intérêt général qui consiste, entre autres, à partager les risques avec les acteurs du secteur financier pour faciliter l'accès au financement.

L'activité de la CCG porte sur trois domaines clés :

- La garantie des concours de financement en faveur des entreprises et des particuliers
- Le cofinancement, avec les banques, des projets d'investissement des entreprises
- Le financement du haut du bilan et de l'innovation.

La CCG s'est engagée dans le financement de l'amorçage et de l'innovation pour assurer un continuum dans la chaîne du financement des start-ups, notamment au cours des premiers stades de création.

<http://www.ccg.ma>

A propos de Bpifrance:

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

L'expérience de Bpifrance en matière de crédits aux entreprises, de gestion de fonds de garantie, de développement d'une stratégie de l'innovation, de développement du capital investissement lui permet de proposer depuis quelques années une offre de prestations d'assistance technique à l'international auprès d'institutions étrangères qui seront mobilisées dans le cadre de cet accord.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse